

Corporations et syndicats ouvriers

Il est facile de comprendre une des raisons pour lesquelles la valeur de l'actif est portée à cinq millions de dollars et celle des ventes à dix millions. Cela équivaut à une entreprise d'il y a vingt ans dont l'actif s'élevait à \$500,000 et les ventes à un million. Nous parlons de la petite entreprise. Une petite entreprise ne vaut pas \$25,000, \$100,000 ou un demi-million de dollars; sa valeur peut atteindre 25 millions de dollars. On n'établit pas de distinction. Il existe en ce moment une telle concurrence entre les marchés mondiaux qu'il n'y a plus de place pour les mini-sociétés. Une entreprise doit valoir au moins 25 millions de dollars. En présentant ce projet de loi, le gouvernement affaiblit les droits des Canadiens et leur enlève l'occasion d'investir dans le pays. Je fais allusion aux articles 4.1 et 4.2.

Lorsque le comité sera saisi du bill, je prendrai une part très active aux débats parce que j'aimerais me battre pour qu'on puisse l'améliorer.

Je suis tout à fait ravi que le gouvernement examine de plus près certains des syndicats internationaux. Je n'ai rien contre les syndicats canadiens, je m'en prends aux syndicats internationaux. Je suis ravi des efforts que le gouvernement fait pour les remettre à leur place, car leur actif n'est pas de dix millions mais bien de dix milliards de dollars. Un des aspects positifs du bill est que le gouvernement veut s'en servir pour essayer de les atteindre.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'en parler. J'espère que j'en aurai une autre après l'étude du bill au comité et après que nous y aurons apporté des modifications radicales.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, il faut, à mon avis, étudier le bill dans le contexte de la liberté d'information. Je trouve contradictoire, étrange et ironique que le parti à ma droite, qui a défendu avec tant d'ardeur la politique exigeant du gouvernement qu'il informe le public—politique que nous préconisons depuis de nombreuses années—semble maintenant rejeter le principe que les citoyens ont le droit de connaître la nature et les structures de ces sociétés et de ces syndicats qui exercent tant de pouvoir sur notre société.

Je trouve fantastique de voir la profonde indignation—dont je ne doute pas de la sincérité mais qui ne lasse pas de m'impressionner—que soulève la nature du monde des sociétés et du monde des syndicats, dont je suis heureux de parler, et d'entendre les inquiétudes qu'expriment les députés conservateurs. Je crois que ce parti s'éloigne de sa ligne de pensée traditionnelle, mais, quoi qu'il en soit, de l'avis d'un clan de conservateurs, la déclaration obligatoire de renseignements financiers critiques est une menace et un pas de plus sur la dangereuse pente qui mène au totalitarisme.

● (1730)

Cette position a été exposée avec une grande sincérité que je ne mets pas en doute mais je ne crois pas que cette position soit acceptable dans le monde où nous vivons. Je dois me contenter d'ajouter que c'est une réaction compréhensible des partis de l'opposition qui sont mécontents de l'apathie du gouvernement dans le domaine économique. C'est une réaction compréhensible et je partage leur déception.

Quand j'ai entendu le député de Capilano (M. Huntington) se plaindre que le gouvernement de la Colombie-Britannique,

en l'absence d'une stratégie industrielle, ait pris la décision inconsidérée de vendre beaucoup de charbon à très bon marché, je ne pouvais qu'applaudir. J'étais pleinement d'accord avec lui. Quand j'entends le même député critiquer la politique des taux élevés d'intérêts imposée par le gouvernement, je suis encore d'accord avec lui. Malheureusement, la personne qu'il doit persuader est son collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui, il y a à peine dix jours, a défendu la politique des taux d'intérêts élevés du gouverneur Bouey et ajouté que s'il était ministre des Finances, il la défendrait également.

Sur le fond, je suis d'accord avec ce que le député a dit. Malgré tout, quand on examine les principes d'un projet de loi comme le projet CALURA qui avait été présenté pour la première fois par le gouvernement Diefenbaker au début des années 60, il y a un problème. D'une part, on veut que le gouvernement satisfasse les désirs des citoyens, qu'il leur reconnaisse le droit de savoir ce que fait le gouvernement, et en vertu de quels pouvoirs et qu'il leur reconnaisse en outre les droits qu'ils ont, en tant que gouvernés, de se procurer les renseignements confidentiels qui leur permettront de mieux juger les décisions politiques qui sont prises; d'autre part, comment peut-on s'en prendre aux entreprises en affirmant qu'elles ont trop de pouvoirs—le député de Capilano a lui-même reconnu que leurs pouvoirs se sont effectivement étendus—et qu'elles exercent une influence notable sur les citoyens, pour ensuite dire qu'il faudrait étendre ces pouvoirs encore davantage? Le député a même dit je crois qu'elles sont bien souvent capables de rivaliser avec le gouvernement. Le député de Capilano et celui d'Ontario (M. Fennell) ont tous deux mentionné les pouvoirs des syndicats et sur ce point, je ne suis pas tout à fait d'accord avec eux. Selon moi, ils exagèrent la puissance des syndicats. A en croire le député de l'Ontario, les syndicats internationaux auraient des milliards en avoir. Une telle affirmation montre que le député ne connaît absolument rien à la situation financière des syndicats.

Néanmoins, en dépit de cela, si on dit que ces groupes exercent beaucoup d'emprise sur le public, cela suppose par le fait même l'abandon de la notion imaginaire voulant que nous parlions simplement d'intervention dans la vie privée des gens. Il faut plutôt définir d'autres principes. Ces groupes ont également l'obligation de publier certains renseignements qui concernent et intéressent directement le public. Je me permets de signaler aux députés conservateurs qui, je le sais, tiennent beaucoup à participer au débat, qu'il faudrait se garder de dire que tout cela nous mène au totalitarisme; la question qui se pose est plutôt celle-ci: quels sont les renseignements que nous voulons savoir, que nous avons besoin de savoir . . .

M. Huntington: Comme quoi?

M. Rae: . . . et pourquoi nous en avons besoin? Pourquoi devons-nous les connaître et qu'arrivera-t-il si nous continuons de les ignorer? Il y en aura toujours qui s'empresseront de dire que telle demande de renseignements est une intrusion dans la vie privée. C'est peut-être vrai dans bien des cas. Actuellement, la vie privée est menacée chaque jour, je dirais même qu'elle est gravement menacée ici même par l'attitude de certains députés à l'égard de ces choses.